

(N° 11.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1874.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1875.

*(Voir le N° 97, session 1873-1874; les N° 7 et 38, session 1874-1875,
de la Chambre des Représentants, et le N° 4 du Sénat.)*

Présents : MM. FORTANPS, BISCHOFFSHEIM, COGELS, le Baron BETHUNE, le Baron VAN CALOEN, VERGAUWEN, TERCELIN et le Marquis DE RODES, Président, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1875, a été voté par la Chambre des Représentants dans la séance du 9 décembre et fixé à la somme de 14,557,105 francs.

Presque toutes les dépenses de ce Budget sont obligatoires en vertu des lois et arrêtés organiques sur la matière.

La Chambre des Représentants l'a adopté à l'unanimité des 76 membres présents.

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Budget des Finances tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants.

Le Président-Rapporteur,
Marquis DE RODES.